



Barrage de Savières à Chanaz

CONDITION D'ANNULATION

Pour atteindre la cote d'objectif, le niveau du lac sera abaissé en moyenne de 3 cm par jour dans des conditions météorologiques favorables (précipitations faibles). En cas de précipitations fortes, le volume d'eau à évacuer en un mois pour arriver à la cote d'objectif deviendra trop important. L'opération sera alors reportée à l'année suivante.

RENOUVELLEMENT DE L'OPÉRATION

Avant la régulation de 1985, la cote d'objectif de 230,80m était atteinte en moyenne tous les 4 ans. En l'absence de régulation, cette baisse exceptionnelle se serait même produite 8 fois sur la période 2000-2015. Pour retrouver un rythme de variation favorable aux roselières, il est envisagé de baisser le niveau du lac à la cote de 230,80 m un automne sur quatre.

RECOMMANDATIONS

BAIGNADE



La baignade reste autorisée mais les plongeurs sont interdits par arrêté préfectoral.

PROMENADE



L'exondation des rives pourra entraîner le développement d'odeurs liées à la décomposition des vases. Il s'agit d'un processus naturel qui contribue à épurer les sédiments.

NAVIGATION SUR LE LAC



La navigation dans les ports est possible. Tous les ports publics, à l'exception de quelques bassins, ont été curés en 2014-15 en prévision de la baisse du niveau du lac. Toutefois, selon leurs emplacements, certains plaisanciers pourront se voir attribuer une autre place de port.



Pensez à vérifier et à ajuster la longueur de vos amarres.



Redoublez de prudence en zone littorale du fait de la diminution des profondeurs d'eau. Un avis à la batellerie, consultable sur www.vnf.fr précisera les zones les plus dangereuses (blocs affleurants, bancs de sable).

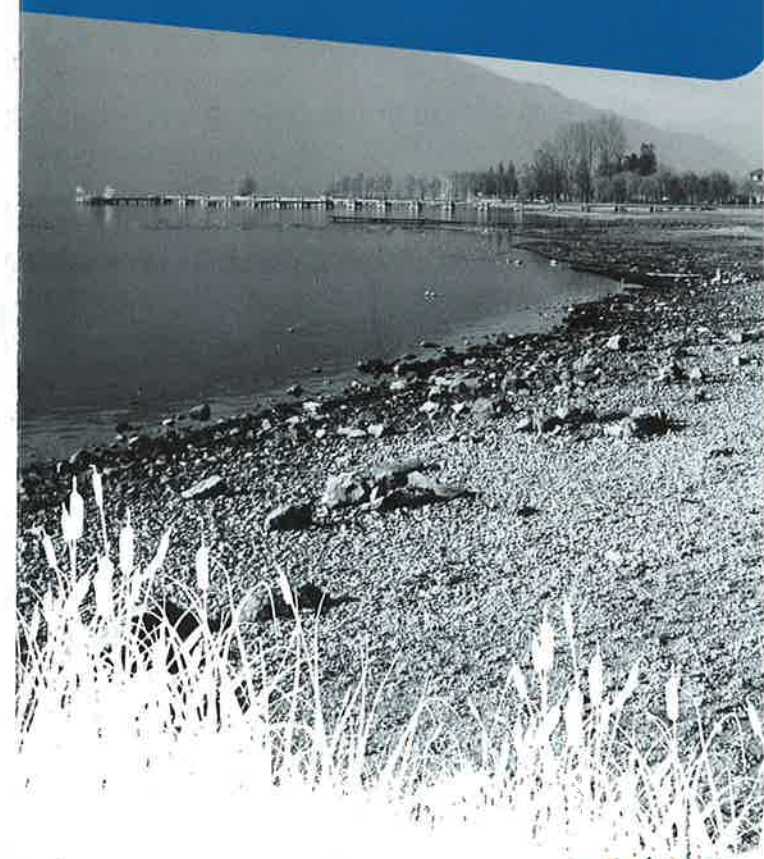
NAVIGATION SUR LE CANAL DE SAVIÈRES



Évitez de naviguer sur le canal car les conditions de navigation pourront être dégradées. Vous contribuerez aussi à limiter le batillage qui est la principale cause d'érosion des berges.



BAISSE EXCEPTIONNELLE DU NIVEAU DU LAC DU BOURGET



DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2017



BAISSER LE NIVEAU DU LAC À L'AUTOMNE POUR RECONQUÉRIR LES ROSELIÈRES

Les roselières en régression depuis 1985

Depuis l'aménagement hydroélectrique de Belley en 1985, **le marnage du lac du Bourget n'est plus naturel**. En effet, le débouché du canal de Savières, exutoire du lac dans le Rhône, s'effectue via un barrage de régulation qui maintient le lac à un niveau répondant aux enjeux de l'époque (fréquentation des plages et navigation de plaisance). On réalise, à présent, que cette régulation a des effets négatifs sur les roseaux. En effet, depuis 30 ans, la **disparition des étiages** en fin d'été (niveaux bas) empêche l'extension naturelle des roselières. Pour s'étendre et se densifier, les racines des roseaux ont besoin d'être à l'air libre... comme c'était le cas avant 1985 !



Roselière de Mémard

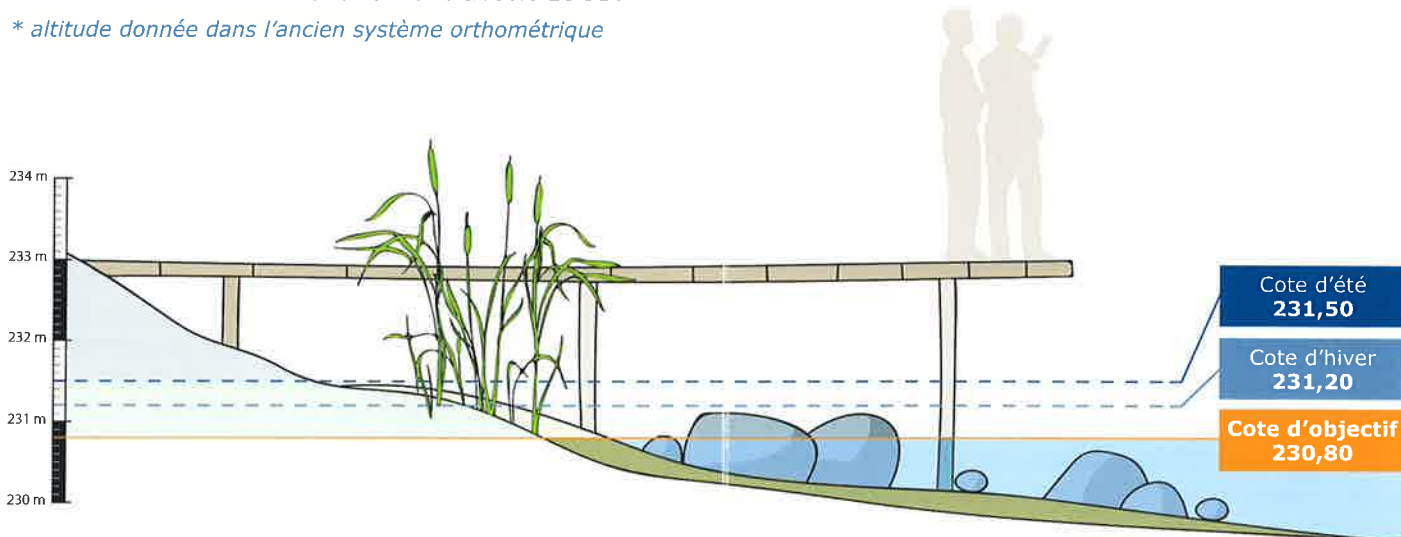
Au regard des nombreux services qu'elle rend, la roselière est une **ceinture végétale indispensable**. C'est une zone de reproduction et d'abri pour les poissons et les oiseaux. C'est une station d'épuration naturelle qui dépollue les eaux du littoral. Enfin, c'est un élément structurant du paysage des lacs alpins.

En 50 ans, la surface des roselières a réduit de moitié, passant de **50 à 26 hectares**. Il est temps d'inverser la tendance.

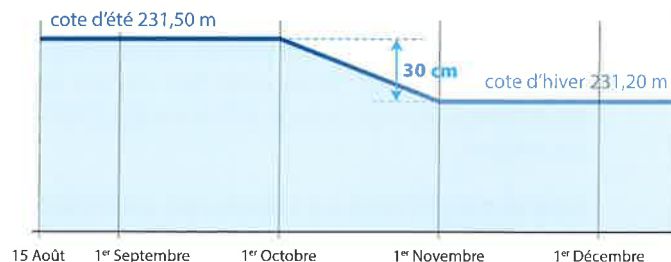
Déroutement de l'opération

Habituellement, le niveau du lac passe de sa cote d'été (**231,50 m***) à sa cote d'hiver (**231,20 m**) durant le mois d'octobre. L'opération programmée cette année a pour objectif de descendre le lac plus tôt (début septembre) et plus bas à une cote d'objectif de **230,80 m**. Cette baisse du lac est comparable à celles observées naturellement avant 1985.

* altitude donnée dans l'ancien système orthométrique

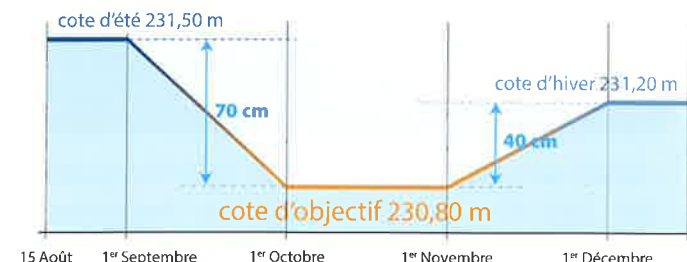


Baisse habituelle



Depuis 1985, le niveau du lac descend chaque année de 30 cm du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre.

Baisse exceptionnelle 2017



La baisse du niveau du lac s'effectuera **un mois plus tôt** (dès le 1^{er} septembre) et **40 cm** plus bas que la cote d'hiver. Le lac sera maintenu à la cote d'objectif pendant tout le mois d'octobre et remontera en novembre à la cote d'hiver.